

## CAP des Techniciens d'art

*Mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015*

Sous la présidence de Mme Claudine MESCLON (sous-directrice des métiers et des carrières), la séance est ouverte à 9h30.

*1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2015*

*2/ Examen des titularisations*

Les titularisations soumises à la CAP sont toutes approuvées.

Nous adressons nos chaleureuses félicitations à chacun des collègues dont les noms suivent et leur souhaitons la bienvenue dans le corps des techniciens d'art.

Tiphaine AUDOIN	Mobilier national
Camille BOIVIN	Mobilier national
Laurène BRISSONNEAU	Mobilier national
Jérôme DEMAREZ	EP Sèvres – Cité de la céramique
Cynthia DRULHE	Mobilier national
Rémi DUFOUR	EP Sèvres – Cité de la céramique
Lucille DUTOIT	EP Sèvres – Cité de la céramique
Estelle GREBOVAL	EP Sèvres – Cité de la céramique
Marie HALARD	Mobilier national
Fanny LACUGNE	Mobilier national
Bernadette LAUVERGNAT	EP Sèvres – Cité de la céramique
Marie LEPEUDRY	Mobilier national
Isabelle MAJ	EP Sèvres – Cité de la céramique
Alice MICHANOL	Mobilier national
Camille MOUCHET	Mobilier national
Sarah QUILLIEN	EP Sèvres – Cité de la céramique
Krystyna RACZYNSKI	Mobilier national
Julie REBOURS	Mobilier national
Noël RONSARD	EP Sèvres – Cité de la céramique
Ludivine ROUX	Mobilier national

### 3/ Examen des demandes de changement de spécialité

Audrey CURTENELLE, Julie LAGANDOGNE et Fiona ULONATI, artistes licières, ont demandé à intégrer la spécialité tapissier garniture. Leur cas avait déjà fait l'objet de longs débats le 22 janvier dernier. Depuis, la commission d'orientation s'est réunie, a nommé un expert et défini un programme de formation sur un an avec rapports trimestriels. Il est prévu que cette formation n'ait lieu que dans l'atelier de tapisserie-garniture du Mobilier national.

Pour les représentants CGT, un changement de spécialité ne relève pas d'une simple formation continue mais d'un véritable changement de métier, dont il faut découvrir toutes les composantes. Ils insistent donc pour que cette formation se déroule partiellement au Louvre, dont l'atelier pratique la garniture moderne et pas seulement traditionnelle.

L'administration indique que le Louvre n'a pas la possibilité d'accueillir 3 stagiaires simultanément et propose d'évoquer à nouveau la question en commission.

*Après de longs débats, l'avis de la CAP est favorable à l'unanimité.*

Nous souhaitons à ces 3 agents pleine réussite et satisfaction pour leur année de stage.

Céline PÉRARD, relieuse, achève son stage de changement de spécialité pour celle de dentellière au Puy.

*Au vu du rapport de stage et des pièces présentées, l'avis de la CAP est favorable à l'unanimité.*

Nous adressons nos chaleureuses félicitations à cet agent.

Alors que la CAP avait validé la demande de changement de spécialité d'un agent du Mobilier national, aucune information n'est transmise et son nom n'est pas même mentionné. Interrogée, l'administration indique que cet agent a souhaité renoncer au changement de spécialité mais précise en ignorer le motif.

Les représentants du personnel ont donc rappelé que, pour assurer le suivi des dossiers, il est indispensable que la CAP soit tenue informée dans tous les cas de figure.

### 4/ Examen des demandes de mouvement

Trois demandes de mouvement étaient soumises à la CAP, dont une au sein du ministère et deux par détachement (un agent du Ministère des finances, l'autre de la fonction publique territoriale).

Prénom NOM	Corps d'origine	Service d'origine	Affectation	Spécialité
Céline PERARD	Technicien d'art	BNF	Mobilier national	Dentellière
Nadia TAGUIGUE	Secrétaire administrative	Ministère des finances	BNF – Bussy St Georges	Photographe
Marie-Hélène BOINI	Technicien principal	Conseil départemental de Hte Garonne	Bibliothèque universitaire, Strasbourg	Restaurateur de papier ou parchemins

Vos représentants CFDT-UNSA, sans s'opposer aux détachements, soulignent toutefois que les recrutements par détachement ne doivent pas se substituer aux recrutements par concours. Dans certaines spécialités, aucun concours n'a été organisé depuis 2009 au moins.

*L'avis de la CAP est favorable à l'unanimité pour les 3 demandes.*

Nous adressons nos chaleureuses félicitations à ces collègues et leur souhaitons la bienvenue dans le corps des techniciens d'art.

#### *5/ Examen d'une demande de démission*

Marie-Christine MARTINEZ, technicien d'art spécialité rentrateur en tapisserie, a souhaité présenter sa démission.

*L'avis de la CAP est favorable.*

#### *6/ Attribution des demandes de réduction d'ancienneté au titre de l'année 2014*

L'administration souligne le bon taux de retour des fiches d'évaluation si on le compare à d'autres corps (près de 86 %).

Vos représentants CFDT-UNSA soulignent néanmoins que 46 fiches ne sont pas retournées, dont 36 fiches d'agents bonifiables. Or, si la fiche d'évaluation n'est pas retournée, l'agent ne peut en principe se voir attribuer de réduction d'ancienneté (ou « bonification »).

L'administration indique être très vigilante sur cette question. **Les fiches peuvent encore lui être retournées jusqu'à l'automne au moins.** Interrogée, elle confirme que les agents non évalués se verront tout de même accorder des réductions d'ancienneté, sous réserve du quota disponible.

La réduction d'ancienneté a été refusé à trois agents et une majoration d'ancienneté a été attribuée à deux autres.

Ces 5 dossiers sont transmis pour information. Ils ne sont examinés par la CAP qu'en cas de recours.

#### *7/ Questions diverses*

Les représentants du personnel s'étonnent qu'aucun de ces 5 agents n'ait introduit de recours de ces décisions, que le compte-rendu d'évaluation ne semble pas toujours justifier.

Nous invitons les agents dans une telle situation à se rapprocher systématiquement des représentants du personnel pour obtenir de l'assistance et être pleinement informé de la procédure comme de ses voies de recours.

Les représentants du personnel rappellent que les fiches d'évaluation ne doivent en aucun cas mentionner les congés maladie ni les activités syndicales de l'agent. Deux des 5 fiches contiennent pourtant de telles mentions.

Les représentants CGT demandent des informations sur un autre dossier individuel et signalent que l'atelier de Savonnerie a connu 3 départs, ce qu'elle estime symptomatique.

Les représentants CFDT-UNSA rappellent qu'un poste, pour lequel un Technicien d'art (TA)

avait sollicité un changement de spécialité, a finalement été pourvu par un Adjoint technique des administrations de l'État (ATAE).

L'administration rappelle que la procédure de changement de spécialité dure au moins un an. Dans l'intervalle, le poste peut donc être pourvu par d'autres candidats.

Il est néanmoins « étonnant » que l'avis de vacance ait successivement cherché un Technicien des services culturels (TSC), puis un TA et enfin un ATAE (catégorie C), dont le profil de poste était un copié-collé du profil TA...

En l'occurrence, le poste était situé en région, ce qui était une forte motivation du candidat TA. Mais l'administration dénonce une « astuce » qui détournerait la finalité du changement de spécialité pour obtenir une mobilité...

C'est d'autant plus curieux que, dans un autre cas, elle a rappelé au contraire que le changement de spécialité se fait... « là où l'agent peut être accueilli » !

La mobilité pourrait donc être imposée mais pas choisie ?...

Vos représentants CFDT-UNSA ont souhaité obtenir des informations sur les concours à venir et faire le point des concours organisés ces dernières années, ce qui a été fait en séance.

Nous avons également signalé le cas des agents décédés, pour la famille desquels aucun accueil particulier n'est mis en place au sein du ministère. Or, s'il n'est déjà pas toujours facile pour un agent de contacter les services du ministère et d'obtenir des informations, c'est encore plus complexe pour la famille. Dans ces moments douloureux, il serait légitime d'informer au mieux les familles et de leur faciliter autant que possible les démarches.

Et de veiller, par exemple, que la réponse à un message informant du décès ne s'adresse pas... à l'agent décédé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

Une prochaine CAP est programmée cette année, à l'automne.

***N'hésitez pas à contacter vos représentants CFDT-UNSA  
pour toute question ou pour nous informer de votre situation personnelle***

**Titulaire**

M. Jean CHAPPELLON (Unsa/SNSC)  
EP Cité de la céramique – Sèvres et Limoges  
01 46 29 22 00  
jean.chapellon@sevresciteceramique.fr

**Suppléant**

Mme Elvire SETRUK-MOLHO (CFDT)  
Bibliothèque nationale de France  
01 53 79 53 31  
elvire.setruk-molho@bnf.fr